

Vous soutenez les énergies renouvelables.  
Vous soutenez les projets innovants.

Soutenez le Pôle des Énergies et  
devenez mécène !



Un projet de la Commune de Bourganeuf



**Bénéficiez d'une  
réduction d'impôt et de  
contreparties exclusives !**



**Rendez-vous sur Collecticity !**

<https://app.collecticity.fr/fr/bourganeuf>

# PRÉSENTATION

S'appuyant sur le passé historique singulier de la ville de Bourganeuf, le Pôle des Énergies, centre d'interprétation des énergies renouvelables succède en 2022 à l'ancien musée de l'Électrification.

Pour Bourganeuf, commune rurale de 2500 habitants et labellisée "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) en 2016, la démarche de créer le Pôle des Énergies traduit la volonté de s'impliquer dans le concept de transition énergétique en tant que ville au riche passé industriel\*.

Le Pôle présente plusieurs espaces avec une partie muséographique sur l'histoire des énergies, une salle annexe (projections, conférences, formations...), des installations hydroélectrique (en cours de rénovation), photovoltaïque (en fonctionnement) et un simulateur de mix-énergétique unique en son genre.

Ce lieu dédié à l'électricité est un espace de démonstration et de réflexion pour le développement des énergies renouvelables dans un cadre rural. Il est ouvert au grand public, aux professionnels et aux scolaires.

Démonstrateur de mix-énergétique :

Les visiteurs et professionnels pourront observer, via un simulateur, les flux d'électricité, d'origines photovoltaïque et hydroélectrique, produits et stockés sur le site. Ce démonstrateur représente de manière ludique la production, la consommation et l'impact environnemental du « Smart Grid » de Bourganeuf grâce au réseau électrique existant. Les visiteurs auront également la possibilité de faire une simulation de consommation de leur logement avec de l'énergie "verte".

Un espace de  
démonstration et de  
réflexion pour le  
développement des  
énergies renouvelables  
dans un cadre rural



\*Bourganeuf s'illustre à l'échelle nationale en devenant la troisième ville de France entièrement éclairée à l'électricité à partir d'une station centrale (1886) et la première cité d'Europe éclairée par transport d'énergie à distance via le courant continu (1889).

# LES PROJETS

**01** Rénovation de la centrale hydroélectrique : canal d'aménée jusqu'à la prise d'eau (800m), poste de commande et accès, dégrilleur, écluse, voie d'eau anglaise, roue

Estimatif : 66 000 €



**02** Aménagement d'un sentier vert le long du bief du Verger pour rejoindre le site des Rochers et des Gorges du Verger (site classé dès 1912)

Estimatif : 12 500 €



**03** Installations extérieures muséales et d'agrément : revêtement du sol, installations ludiques, bancs, dalle, jardinière

Estimatif : 45 500 €



**04** Restauration de la collection de livres anciens

Estimatif : 2000 €



# LES ACTIONS & CIBLES

## 01 Encourager la transition énergétique

Mise à disposition du simulateur de mix-énergétique, organisation d'ateliers, conférences, projections, formations, réunions ...

## 02 Partager la production électrique

Mobilisation des citoyens en impulsant la mise en place d'une communauté énergétique visant à la production et l'auto-consommation collective en travaillant à l'extension du Smart Grid du Pôle des Énergies via le réseau électrique existant.

## 03 Sensibiliser, informer, partager les idées

Développement des connaissances scientifiques, accès à l'information sur les énergies renouvelables, sensibilisation autour du développement durable, utilisation du simulateur de mix-énergétique, visites guidées, événements, ateliers, conférences ...

## 04 Valoriser le patrimoine industriel

Un espace muséographique sur l'histoire des énergies, l'histoire économique et sociale de Bourgneuf et plus largement du Limousin et de la France.

COLLECTIVITÉS

CITOYENS

SCOLAIRES

GRAND PUBLIC

ENTREPRISES

ASSOCIATIONS

# DEVENEZ MÉCÈNE

En devenant mécène, vous soutenez des projets innovants sur le territoire. Que vous soyez un particulier, une association, une entreprise, vous avez la possibilité d'accompagner le Pôle des Énergies de Bourgneuf dans ses différents projets.

## AVANTAGES FISCAUX

L'entreprise peut déduire ses impôts de 60 % du montant du don retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. Si le plafond est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les 5 années suivantes. Pour les particuliers : une personne mécène peut déduire de ses impôts 66 % du montant de son don, retenu dans la limite annuelle de 20 % de son revenu imposable. Si le plafond est dépassé, elle peut reporter sur les 5 années suivantes.

## CONTREPARTIES EXCLUSIVES \*

Les contreparties pourront se réaliser sous la forme de :

- Visibilité avec exposition sur le Mur des Mécènes directement dans l'entrée du Pôle
- Visibilité avec la mention du nom ou du logo sur les supports de communication, le site Internet, la newsletter, les réseaux sociaux, dans les discours de remerciements, les documents remis à la presse;

\* Les contreparties sont citées à titre d'exemple et sont déterminées selon le montant du don



Le mécénat demandé est un mécénat financier, afin de développer les acquisitions, restaurations, aménagements et actions... L'ensemble de ces actions sont décrites dans les pages précédentes (pages 3 et 4).





## Coordonnées

Pôle des Énergies  
19 route de la cascade  
23400 Bourgneuf  
[www.poledesenergies.fr](http://www.poledesenergies.fr)

Chargée de mission : Bertille LEGUEUT  
[contact@poledesenergies.fr](mailto:contact@poledesenergies.fr) 05.55.64.39.29 ou  
05.55.64.07.61 (mairie)